

Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte  
de sport et de loisir**Consignes – Important**

Vérifiez si vous avez rempli toutes les sections, joint tous les documents exigés et signé le formulaire.

**Section 1 – Renseignements****1.1 Informations sur l'organisme**

Nom de l'organisme :		
Nom et titre du représentant de l'organisme :		
Adresse (numéro/appartement, rue) :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Poste :	Courriel :
Site Internet :		

**Section 2 – Adhésion à l'Énoncé ministériel en matière de protection de l'intégrité en contexte de sport et de loisir**

Reconnaissant l'importance d'un cadre sain et sécuritaire pour la pratique du loisir et du sport dans tous ses contextes (découverte, initiation, récréation, compétition, haut niveau), \_\_\_\_\_, (organisme), s'engage à offrir une expérience positive, permettant le développement de la personne.

À cet égard, \_\_\_\_\_, (organisme),

favorise une approche centrée sur le participant, notamment par l'adhésion aux fondements suivants et la promotion de ceux-ci :

- Le respect de l'individu, de son intégrité physique et morale;
- La tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence, qu'elle soit psychologique, physique, sexuelle ou de l'ordre de la négligence;
- Le développement et l'épanouissement de la personne par le biais d'activités saines, constructives et sécuritaires;
- Une vision qui va au-delà de la performance et qui mise sur le bien-être.

En adhérant à cet énoncé, \_\_\_\_\_, (organisme),

adopte une position claire contre la violence et s'engage à mettre en place :

1. Une politique en matière de protection de l'intégrité incluant un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence;
2. Une politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage) qui s'appliquera à tous les administrateurs et administratrices, au personnel et aux personnes qui, comme les bénévoles, agissent en leur nom, tant dans leurs relations interpersonnelles qu'avec les membres;
3. Des mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité.

### Section 3 – Documents à joindre à la demande

- Politique en matière de protection de l'intégrité incluant un mécanisme de gestion des plaintes indépendant pour les situations d'abus, de harcèlement, de négligence ou de violence.
- Politique de vérification des antécédents judiciaires (filtrage).
- Liste de mesures de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la protection de l'intégrité que l'organisme compte mettre en place.
- Copie de la résolution du conseil d'administration selon laquelle l'organisme adhère à l'avis et s'engage à mettre en place les éléments cités à la section 2.

### Section 4 – Signature et transmission de la demande

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (année-mois-jour)

Veillez transmettre le formulaire rempli et signé ainsi que les documents à joindre à l'adresse suivante :  
[Promotionsecurite@education.gouv.qc.ca](mailto:Promotionsecurite@education.gouv.qc.ca).